

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

OBJET :

**LOCATION DES
TERRAINS
COMMUNAUX**

**Révision des conditions
au 1^{er} janvier 2023**

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 06/02/2023.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 06/02/2023.

Le Maire,



Pierre METZGER.

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2023/002 du 24 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 24 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2023.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Isabelle DE ARAUJO, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Christelle REUGE, Messieurs David ESPECHE, Julien LACOUR, Benoit RATIGNET, André FEUNTEUN ;

Excusé : Monsieur Julien LACOUR ;

Procuration : de Monsieur Julien LACOUR à Madame Ludivine FERNANDEZ ;

Secrétaire de séance : Madame Ludivine FERNANDEZ.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022/048 du 07 décembre 2022 relative à la révision des conditions de location des terrains communaux au 1^{er} janvier 2023.

Suite au courrier envoyé par les locataires de la partie «verger» de la parcelle ZN n°92 à l'ensemble des conseillers municipaux, ces derniers proposent de maintenir pour 2023, le tarif de 2022, soit 20 euros.

Le nouveau tarif de 80 euros entrera en vigueur au 1er janvier 2024.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier ainsi, sa décision n°2022/048, au titre de l'année 2023 la proposition ci-dessus.